



L'an deux mille dix-huit et le cinq décembre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles RIOS, Maire de CHAMPAGNAC.

**Etaient présents :** RIOS Gilles, AUCHABIE Jacques, CHARCIAREK Françoise, DOULCET Jean-René, DELMAS Serge, VEYSSIERE Christophe, HERCHIN Patricia, BERCHE Sandrine, GALEYRAND Jean-Pierre, ERNOUF Anne-Marie

**Absents excusés :** PICARLE Célia par CHARCIAREK Françoise TISSANDIER Marie-José

**Absents :** COMTE Daniel, TREINS Nathalie, JOUBARD Maryse

**Secrétaire de séance :** CHARCIAREK Françoise

Le nombre des membres en exercice étant de quinze et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 02 novembre 2018 est adopté sans modification.

### Dossier DETR 2019

Le maire informe le conseil qu'il y a lieu de soumettre une opération d'investissement aux aides de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 (DETR) et du Département au titre du Fonds Cantal Solidaire 2019 (FCS).

Il propose à l'assemblée de présenter l'opération de voirie 2019 qui concernerait les réfections des allées de l'ancien cimetière et de la rue du 08 mai au bourg.

La maîtrise d'œuvre du projet serait confiée au bureau d'études Cantal Ingénierie et Territoires (CIT) suivant sa proposition d'honoraires de 5 610,43 euros HT soit 6 732,52 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 1 abstention,

- décide, dans le cadre du programme voirie 2019, de réaliser les travaux de voirie des allées de l'ancien cimetière et de la rue du 08 mai au bourg,
- de confier la maîtrise d'œuvre du projet au bureau d'études Cantal Ingénierie et Territoires (CIT) pour un montant d'honoraires de 5 610,43 euros HT,
- sollicite pour cette opération, les aides les plus élevées possibles de :
  - . l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019,
  - . Département au titre du Fonds Cantal Solidaire 2019,
  - . et autres éventuelles.
- demande au maire d'assurer toutes les démarches nécessaires afférentes à la présente délibération.

### Tarifs communaux 2019

Sur proposition de la Commission des Finances, réunie le 03 décembre 2018, le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit, les tarifs communaux au 1er janvier de l'année 2019 (nouveaux tarifs en gras).

<b>Camping</b>		<b>Cautions matériel</b>	
Adulte/journée		Sono	100.00 €
Enfant		Friteuse	50.00 €
Emplacement	FERME	Percolateur	50.00 €
Branchement		Mixer	50.00 €
Véhicule		Table pliante (l'unité)	100.00 €
		Banc pliant (l'unité)	50.00 €
<b>Chalets</b>		<b>Musée de la Mine</b>	
Journée hors saison	40.00 €	Entrée adultes	4.00 €
Semaine hors saison	180.00 €	Entrée enfants de 7 à 15 ans	2.00 €
Semaine juillet	270.00 €	Groupe 15 personnes	3.00 €
Semaine août	330.00 €	Vente souvenirs Mug	5.00 €
Semaine supplémentaire juillet	180.00 €	Vente souvenirs bloc crayon	3.00 €
Semaine supplémentaire août	220.00 €	Vente souvenirs sac en coton	5.00 €
Animaux / semaine	0.00 €		
Caution	230.00 €	<b>Bibliothèque</b> Dépôt caution DVD	gratuit
Forfait nettoyage	30.00 €		
<b>Gite Saint Martin</b>		<b>Guide randonnée en S.A.</b>	6.00 €
Forfait week-end (1 ou 2 nuitées) hors saison	420.00 €	<b>Prestations enfants</b>	
1 nuitée supplémentaire	140.00 €	Jouet Noël	30.00 €
Forfait 1 semaine du samedi au samedi		Fournitures scolaires	60.00 €
- juillet/août, Noël, 1er l'an,	950.00 €	Voyage scolaire + 3 jours hors écoles de Chc	50.00 €
- avril, mai, juin, septembre, octobre	900.00 €		
- novembre, janvier, février, mars	650.00 €	<b>Garderie scolaire</b> par jour	0.70 €
Semaine supplémentaire juillet-août	900.00 €		
Caution	250.00 €	<b>Cantine scolaire</b>	
Forfait ménage	100.00 €	Repas enfant	2.50 €
		Repas adulte	5.00 €
<b>Salle des Fêtes CHAMPAGNAC fermée à la location - Uniquement associations</b>	0.00 €	<b>Cybercantal /Agence Postale/Mairie</b>	
Caution Nettoyage Associations	110.00 €	Impression et copie 1 page N et B	0.10 €
Caution dégradation systématiquement demandée aux associations utilisatrices	400.00 €	Impression couleur en mairie	0.50 €
		Impression 1 page A3	0.50 €
		Accès internet	gratuit
<b>Salle des Fêtes BOIS DE LEMPRE</b>		<b>Cimetière</b> Concession au m <sup>2</sup>	70.00 €
Journée ou soirée	160.00 €	<b>Raccord assainissement collectif</b> par m <sup>2</sup> de surface de plancher	6.25 €
Caution nettoyage	110.00 €		
Caution dégradation systématiquement demandée en plus de la caution nettoyage	400.00 €	<b>Redevance assainissement</b>	
		Part fixe / forfait	55.00 €
<b>Salle polyvalente Route de St Pierre</b>		Part variable par m <sup>3</sup> d'eau potable consommée	1.20 €
Journée ou soirée	100.00 €	<b>Provisions charges logements Communaux</b>	
Caution nettoyage	110.00 €	Immeuble La Ribeyre	120,00€
Caution dégradation systématiquement demandée en plus de la caution nettoyage	400.00 €	Immeuble Lou Pou	100,00€
		Immeuble La Conche	110,00€

Les tarifs communaux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont approuvés à l'unanimité, exception faite toutefois de l'augmentation de 10 centimes d'euros de la "part variable" de la redevance assainissement (9 voix pour, 2 abstentions).

### Autorisations dépenses 2019

Le Maire informe l'Assemblée que, dans l'attente du vote du budget primitif 2019, il peut, sur l'autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors crédit de la dette. Le Maire sollicite cette autorisation pour les chapitres et opérations budgétaires suivants :

#### **Budget Commune :**

2188-000 : Non individualisées

2318-45 : Cimetière

2188-52 : Matériel et sécurité

2313-56 : Bâtiment

21318-59 : Acquisitions foncières

2313-69 : Boulodrome - Salle des fêtes

2313-72 : Eglise

2121-76 : Fleurissement mobilier urbain

#### **Budget Assainissement**

2315-10 : Travaux sur réseau

2315-20 : Réseau EU Cité Pochat

2315-90 : Travaux énergies, Gaz, connexes

2188-99 : Equipement sportif

2183-100 : Mobilier mairie et informatique

2315-123 : Adressage de la Commune

2315-124 : Voirie Cité Pochat

2315-125 : Extension du bourg

2315-128 : Restructuration camping

2313-129 : boulangerie du bourg

2315-12 : Branchements au réseau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, et selon l'article 45 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988, autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors crédit de la dette.

### Demandes d'achat terrain La Plaine

Le maire présente au conseil la demande d'achat de monsieur DOULCET de la parcelle disponible au terrain La Plaine pour une surface de 3552 m<sup>2</sup>.

Le maire propose de donner accord à cette demande aux conditions des cessions antérieures, à savoir 4 euros le m<sup>2</sup> net de frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- donne accord à la cession de ce terrain d'une surface d'environ 3 552 m<sup>2</sup>,

- donne une suite favorable à la demande de M. Didier DOULCET au prix de 4 euros le m<sup>2</sup> net de frais.

- autorise le maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

### Contrat Unique d'Insertion

- Considérant l'accident de travail d'un de nos agents et qu'une surcharge de travail est prévisible au service de la voirie,

- Considérant la volonté d'aider les personnes en difficulté, et de faciliter leur réinsertion,
  - Considérant le tout nouveau dispositif de l'Etat « Parcours Emploi Compétence » (PEC) et pour lequel monsieur le maire s'est rendu à Pôle Emploi pour une journée « job dating »,
  - Considérant que le contrat serait établi pour 12 mois avec une prise en charge de 26h00 à 60 %,
  - Considérant la condition de prise en charge par la commune d'une formation pour la personne recrutée,
- Le Maire propose la création d'un emploi en Contrat unique d'insertion dans le cadre du PEC.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :
- décide la création d'un emploi en Contrat unique d'insertion de 30h00,
  - édit que la rémunération sera calculée sur la base du taux horaire de 9,88 euros brut,
  - autorise le Maire à recruter le personnel nécessaire et signer le contrat et tout document y afférant.

### Tour du Cantal pédestre 2019

Le maire fait part de l'invitation des responsables du Tour du Cantal Pédestre à rejoindre l'édition 2019. La journée s'organiserait autour de deux randonnées et d'un repas "à l'arrivée" avec diffusion d'images tournées pendant la marche. Le Comité de Jumelage sera partenaire. Une participation de 200 euros est demandée à la commune.

Le maire propose d'inscrire la commune de Champagnac au prochain Tour du Cantal Pédestre.

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité, le conseil municipal donne accord pour l'inscription au Tour du Cantal Pédestre 2019 contre une participation de 200 euros.

### Noël des aînés

En séance du 24 novembre 2016 et sur proposition des membres du Centre Communal d'Action Sociale, le conseil municipal avait décidé de :

- remplacer par un bon d'achat de 25 euros valable chez un commerçant ou artisan de la commune, l'achat d'un colis aux aînés absents au repas de fin d'année,
- maintenir l'achat d'un colis pour les résidents de maisons de retraite.

Le maire demande au conseil de conserver ces dispositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, décide de conserver la mise en place du bon d'achat de 25 euros valable chez un commerçant ou artisan de la commune pour les aînés qui n'auraient pas participé au repas de fin d'année.

### Subventions exceptionnelles

Le Maire fait part aux membres présents des demandes d'aides exceptionnelles suivantes :

- le Comité des fêtes de Champagnac suites aux difficultés de trésorerie liées aux intempéries et au manque à gagner lors de la manifestation du samedi 25 août,
- l'association "Virasana" pour charges exceptionnelles.

Le Maire propose des subventions respectivement de 900 et 600 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, par 10 voix pour et 1 abstention, décide :

- d'attribuer, une subvention exceptionnelle de 900 € au Comité des fêtes,
- de demander aux responsables de l'association "Virasana", un complément d'informations avant de réexaminer leur demande de subvention exceptionnelle lors d'un prochain conseil.

### Décisions modificatives

Françoise CHARCIAREK, adjointe aux finances, expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 sont insuffisants. Il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

**Budget Commune :**

N° de compte	Intitulé du compte	Dépenses	Recettes
2111-59	Acquisitions foncières	+ 4 000,00 €	
2315-124	Cité Pochat	- 4 000,00 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, vote la décision modificative proposée.

### Questions diverses

Le maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la mise en place du Répertoire Electoral Unique, de nouvelles commissions de contrôle doivent être instituées ; pour les communes de plus de 1000 habitants, la commission doit se composer de :

. 3 conseillers de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges à l'élection municipale, à l'exception du maire et des adjoints,

. 2 conseillers de la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges,

. 1 administré de la commune. Après concertation, Serge DELMAS, Patricia HERCHIN, Christophe VEYSSIERE, Jean-Pierre GALEYRAND et Anne-Marie ERNOUF ont été désignés en tant que conseillers et Alain BORNET en tant qu'administré délégué pour constituer cette nouvelle commission.

Le maire informe enfin que le Noël des écoles et le Noël commune se dérouleront le même jour cette année, à savoir le vendredi 21 décembre prochain.

*Fin de séance : 19h15*

Monsieur le maire demande si les administrés présents ont des questions et, suite à l'interrogation de l'un d'entre eux, le maire précise que, conformément à l'article L.2121-26 du Code des Collectivités Territoriales, "Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication [...] des procès-verbaux du conseil municipal [...] En conséquence et comme ça l'a toujours été, les registres sont consultables en mairie par tous les administrés